

République Française**Ville de Draguignan****N° 2022-072**

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	36

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE
L'ASSOCIATION DUC VAR VOLLEY-BALL****Mairie de Draguignan****EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan****Séance du 05 mai 2022**

L'An deux mille vingt et un, le 5 mai à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, CHRISTINE VILLELONGUE, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

PROCURATIONS :

JEAN-YVES FORT à CHRISTINE PRÉMOSELLI, ANNE-MARIE COLOMBANI à OLIVIER GORDE, LAURELINE AUBOURG BASTIANI à SYLVIANE NERVI SITA, JEAN-BERNARD MIGLIOLI à CAMILLE DIQUELOU, MATHIEU WERTH à CHRISTINE VILLELONGUE

ABSENTS :

MARIE-CHRISTINE GUIOL, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIES

Secrétaire de Séance :

CAMILLE DIQUELOU

Publié le :**11 MAI 2022**

RAPPORTEUR : BERNARD BONNABEL

Lors de l'adoption du budget principal de la Commune de l'exercice 2022, le Conseil Municipal a accordé une subvention de 21 500 € à l'association de « DUC Var Volley Ball ».

Depuis de nombreuses années cette structure permet aux jeunes dracénois de découvrir ou développer la pratique du volley-ball.

Après de probants résultats, l'équipe masculine des moins de 13 ans s'est qualifiée cette année pour le 6^{ème} avant-dernier tour de la Coupe de France qui a eu lieu à Lescar (Pyrénées Atlantiques) le 6 mars 2022. Cette équipe s'est brillamment imposée et est donc qualifiée pour la phase finale de la Coupe de France.

Cette performance a engendré des coûts supplémentaires non prévus, du fait de la prise en charge des déplacements et hébergements de ces compétiteurs.

Afin de soutenir les résultats exceptionnels de cette association, il est envisagé de lui accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 €, en sus de la subvention qui lui a déjà été accordée pour l'année 2022.

Il est précisé que les crédits nécessaires à l'octroi de cette subvention sont inscrits au budget de l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

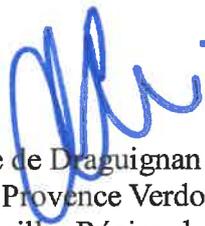
- attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € en faveur de l'Association DUC Var Volley-Ball, afin de la soutenir au mieux dans la poursuite de ses actions ;
- dit que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 du budget principal de la Commune de l'exercice 2022.

Fait à Draguignan, le 5/05/2022

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO



Maire de Draguignan
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional